### SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

№ 192108-20241115-1350



#### W. Neudorff GmbH KG

#4-6761 Kirkpatrick Crescent V8M 1Z8 Saanichton British Columbia - Canada

### RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Selon les normes canadiennes sur la culture biologique\*

Date d'émission: 15 novembre 2024 Date d'expiration: 16 novembre 2025

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310, CAN/CGSB-32.311 et CAN/CGSB 32.312).

Ecocert Canada a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permises (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

Ecocert Canada a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas permis de faire référence à Ecocert Canada sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.

\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture - principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.

# SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

Nº 192108-20241115-1350



#### W. Neudorff GmbH KG

#4-6761 Kirkpatrick Crescent V8M 1Z8 Saanichton British Columbia -

#### **ANNEXE**

Date d'émission: 15 novembre 2024 Date d'expiration: 16 novembre 2025

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique\* : Intrants revus pour la marque de commerce : W. Neudorff GmbH KG

an managadus de Ann		
INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Cueva Commercial (LPA/PCPA #31825)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis pour la conservation du bois, ou pour contrôler les organismes nuisibles, incluant les maladies. Doivent être utilisés avec prudence pour éviter l'accumulation excessive de cuivre dans le sol. Une telle accumulation interdit son utilisation ultérieure. Aucun résidu des produits du cuivre ne doit être visible sur les produits récoltés.
> Kopa (LPA/PCPA #31433)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	
> Scorpio Ant and Insect Bait (LPA/PCPA #33306)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	
> Sluggo Professional Slug & Snail Bait (#LPA/PCPA 26102)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme molluscicide (pour le contrôle des limaces et escargots). Doit être utilisé de façon à prévenir le ruissellement vers les plans d'eau. Le contact avec les cultures doit être évité.

<sup>\*</sup>conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **W. Neudorff GmbH KG**, datant du **15 novembre 2024.** 

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.

# SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

Nº 192108-20241115-1350



#### W. Neudorff GmbH KG

#4-6761 Kirkpatrick Crescent V8M 1Z8 Saanichton British Columbia -

#### **ANNEXE**

Date d'émission: 15 novembre 2024 Date d'expiration: 16 novembre 2025

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique\* : Intrants revus pour la marque de commerce : W. Neudorff GmbH KG

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Vegol Crop oil (#LPA/PCPA 32408)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Autorisé comme huile d'été et comme huile de dormance conformément aux restrictions de l'étiquette. Si utilisé comme huile d'été : Utilisation comme huile de suffocation ou huile Stylet en application foliaire. Si utilisé comme huile de dormance : Utilisation permise pour la pulvérisation de dormance sur les plantes ligneuses seulement.

<sup>\*</sup>conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **W. Neudorff GmbH KG**, datant du **15 novembre 2024.** 

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.